

REGLEMENT SPECIAL DE COURSE

ART.1 - Organisation

La société cycliste "Velo Club Montecassiano" code 09-M-0249, place Cingolani n.3 Montecassiano (MC) tel. e fax-0733-599925-335-372460, organise une course appelée "57° G.P. San Giuseppe" le jour 19.03.2017 L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories Elites-Unders 23. inscrits aux sociétés appartenantes à la Federation affiliée à FCI et à UCI. Elle est inscrite au calendrier UCI Europe Tour, et elle est classée ME 1.12 conformément au règlement UCI.

Directeur de course : Latini Sergio n. a Montecassiano le 22.08.1945, ivi resident rue Ungaretti 19.

Vice-Directeur de Course Internationale : Agostinelli Piero n. a Osimo il 09/02/1950 ed ivi resident rue C. Colombo 31.

Inspecteur de Course :Antonelli Giorgio n. à Osimo, le 13.10.1949, resident à Osimo 48, rue Cagiata.

Article 2 – Documents pour approbations

La compétition se dispute sur un parcours indiqué dans les documents suivants :

- Itinéraire horaire
- Profil de l'épreuve
- Plan de l'épreuve
- Plan , description et profil des 3 derniers km
- Déclaration directeur de course et vice-directeur de course
- Liste des hôpitaux situés à proximité du parcours
- Description zone déviation voitures
- Plan zone de départ et d'arrivée avec indication siège du Jury, contrôle Antidoping, secrétariat, salle de presse, direction organisation.

ART.3 - Participation

La course est à INVITENT, l'entrée doit être faite en ligne accompagné du formulaire d'inscription doit être reçu au moins 20 jours avant la course et est réservée aux équipes de 4 coureurs nombre minimum et maximum 6 selon les règles de l'UCI et textes FCI 2017, selon le cas. Les équipes nationales seront admises, régionales et Club Continental dans le pays organisateur, trois équipes étrangères de clubs, des équipes mixtes.

Dispositions pour l'hébergement, la nourriture et les dépenses sont valables celles indiquées sur le formulaire d'inscription. Le remboursement sera payé au cours des opérations de vérification licence.-

ART.4 -Permanence

Les contrôles de permission auront lieu à Montecassiano rue Garibaldi n.37/B le 19.03.2017 de 8,00h à 10,30h .-

ART.5 – Réunion Technique – selon le disposition de FCI/UCI

La réunion technique avec le Directeur de course, le Jury des commissaires, les Directeurs Sportifs et le représentant du S.T.F. aura lieu de 10,45h à 11,30h le 19.03.2017 à Montecassiano rue Garibaldi n.37/B .-Tout de suite un briefing d'avant course sera organisé avec les autres membres de l'organisation (La Presse-le telè-l'Escort Technique-moto pilote-Police Routiere-radio course-Protection Civile-Medicin-ambulanceCroix Rouge.-

ART.6 – Contrôle de départ

Le départ officieux est fixé à 13,00h à Montecassiano. La signature est disponible à partir de 12.15 heures à 12.45 heures de la journée 19/03/2017 dans l'unification de l'Italie sur la Piazza

Montecassiano.- Le lancement officiel est prévu à 13.00 dans la Via Dante Alighieri, à côté de la Piazza de l'Unità d'Italia.

Article 7 – Passages a niveau

Dans le parcours il n'y a pas de passages a niveau.

ART.8 – Controle Antidopage

Le contrôle médical sera effectué suivant les règlements de UCI-/FCI près des locaux situes 37, rue Garibaldi 37/B. La legislation antidopage italienne s'applique conformément aux dispositions de loi, pourra etre appliquée au-delà du contrôle UCI.-

ART.9 – Radio Tour

La course peut être suivie seulement par les voitures autorisées fournies de radio-course en langue italienne et française ou anglaise pourvues de coupons. La fréquence est canal 33.-

ART. 10 – Assistance Technique neutre

Le service d'assistance mécanique des coureurs sera effectué par le Team Amici Pro-Cycling par 3 voitures neutres. Pour la substitution de la roue ou du vélo le service d'assistance peut être fait aussi par les voitures officielles des sociétés à la suite.- L'organisateur *n'autorise pas* un service d'assistance mécanique à partir de moto.

ART.11- Deviation Voitures et Motos

La déviation des voitures et des motos sera effectuée a environ 300 metres de l'arrivée a droit à rue Giovanni XXXIII°-Porte C.Battisti, où il y a un grand parking.-

ART.12 -Prix

La distribution des prix sera effectuée à Montecassiano, à l'arrivée, 30 minutes après de l'arrivée.-

Le montant total des primes sont : 1.500,00

1 ^{er}	Euro	400,00	6eme	Euro	100,00
2eme	«	250,00	7eme	«	90,00
3eme	«	200,00	8eme	«	70,00
4eme	«	150,00	9,eme	«	60,00
5eme	«	120,00	10eme	«	60,00

Prix spéciaux GPM: Le Vainqueur est celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points dans les sprints de la Montagne. Les sprints donnent 5-3-1 points aux trois premiers coureurs qui passent la ligne, et aux 5°-6°-7° passages à Montecassiano, rue Matteotti du tour long, exactement aux km.91 - 110 – 129. Celui qui a le nombre de points plus haut, est le vainqueur. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, c'est le plus haut nombre de sprints gagnés qui décide. En cas de nouvelle égalité sera le premier coureur dans l'ordre d'arrivée qui va gagner le G.P.M. Il est inutile d'affirmer que le coureur vainqueur doit terminer la course.-

ART.13 – Ravitaillement

Le ravitaillement est permis dès le 50ème km et jusqu'à 20 km de l'arrivée, à partir des véhicules d'équipes et à poste fixe suivant les lieux fixes et signalés par l'organisation après 93 km de course, localité S.Egidio.-

ART.14 – Assistance medical

Le service sanitaire pendant la course sera assuré par un médecin, et par deux ambulances bien équipées. L'hôpital de référence pour les émergences, les médications éventuelles et l'hospitalisation est celui de Macerata rue S. Lucia: Standard Téléphonique tel.0733-2571; Poste de Secours tel.0733-257213.-

ART.15 – Délais D'Arrivée

Le temps maximum est établi au 8% du temps du vainqueur.-

ART.16 - Pénalités

Le barème des pénalités est celui de all. 2 et 4 RTAA/FCI, et reglement l'UCI,

ART.17 - Protocole

Conformément à l'article 1.2 112 du règlement UCI, les coureurs qui doivent se présenter au protocole sont les Trois premiers arrivés ; ils doivent se présenter dans un délai de 10 minutes maximum, après leur arrivée.-

Article 18 – Code de la Route - Responsabilité

Les coureurs et les chauffeurs des véhicules officiels présents à la course sont tenus d'observer rigoureusement le Code de la Route ainsi que les dispositions de la Direction de l'Organisation.

Les plaques officielles seront retirées à toute personne qui (directement ou indirectement) sera responsable du non respect des dispositions ci-dessus évoquées.

Le Directeur Sportif est le responsable des coureurs e des toutes personne de l'équipe communique a l'organisateur au moment de l'accréditation.

L'Organisateur mettra en place un service de sécurité pour la protection des coureurs.

La course sera précédée d'une voiture avec panneau <<**attention-course cycliste**>> et une autre voiture ayant un panneau <<**fin de course cycliste**>> **que** fermera la course.

Article 19 – Dispositions Finales

La manifestation se déroule selon les dispositions réglementaires de l' UCI, celles de la FCI compatibles avec le règlement UCI et les lois de l'Etat Italien.

Le Directeur de Course
Latini Sergio

Le President de la Société
Pallotto Graziano

Le V.Directeur de Course
Agostinelli Piero